

ÉLÉMENTS DE CONCERTATION DE LA COMMUNE DE **DAMMARIE**

Information sur panneau pocket,
Information dans tableau affichage centre bourg,
Mot du maire,
Information sur site,
Discussion avec les habitants lors de leur visite à la
mairie



Oussoy-en-Gâtinais

45290

Info publiée le 25/10/2021

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Réunions publiques

Communauté de Communes
Canaux et Forêts en Gâtinais

**Élaboration
du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal**

3 réunions publiques

- 8 novembre 2021**
19h00 - Salle des fêtes - Châtillon-Coligny
- 9 novembre 2021**
19h00 - Salle des fêtes - Nesploy
- 15 novembre 2021**
19h00 - Centre Culturel du Martroi - Lorris

**PASS SANITAIRE
OBLIGATOIRE**

LES 4 GESTES BARRIÈRES

 Porter un masque à l'extérieur	 Porter un masque à l'intérieur
 Se laver les mains régulièrement	 Se tenir à l'écart de 1 mètre

pour plus d'informations
sur le P.L.U.
www.comcomcf.g.fr

Chères Oussoyennes, chers Oussoyens,

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas afin de clôturer cette année 2021.

Elles sont synonymes de convivialité, de joie, de bonheur, de retrouvailles avec nos proches. La bienveillance, la solidarité sont nécessaires, en particulier dans ce contexte incertain.

Contexte difficile, la pandémie de Covid-19 qui bouleverse notre quotidien depuis bientôt deux ans, nous contraint d'annuler les manifestations. L'état d'urgence sanitaire nous oblige à nous adapter constamment. Il est important de continuer de respecter les préconisations dans un esprit citoyen.

Malgré toutes ces contraintes, la municipalité continue son travail. Au cours de plusieurs réunions, l'essentiel était de défendre les intérêts de la commune au travers de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUI-H), afin de conserver la cohérence d'aménagement du territoire. L'élaboration du PLUI-H arrive à son terme et sera soumis à la population au travers d'une enquête publique en janvier 2022.

Plusieurs travaux de voirie entrepris sur la commune sont terminés.
L'installation de la fibre se poursuit et devrait se terminer en juin 2022.

Je remercie mon adjointe pour sa collaboration active .

L'équipe municipale reste à votre écoute, et se joint à moi afin de vous souhaiter à toutes et tous leurs meilleurs vœux pour l'an 2022.

François Martin

ÉLÉMENTS DE CONCERTATION DE LA COMMUNE DE VIEILLES-MAISON SUR JOUDRY

-
- Information sur panneau pocket,
 - Facebook,
 - Site internet de la commune
 - VM info n°25 distribué dans les boites aux lettres au mois d'octobre
 - Bulletin municipal 2021 distribué en décembre 2020
 - Bulletin municipal 2022 distribué en janvier 2022



EDITO

Chères Vetula-Domussiennes,

Chers Vetula-Domussiens,

La fin d'année approche avec ses festivités mais une échéance importante est à venir pour notre commune : le vote du PLUiH au Conseil Communautaire au 1^{er} trimestre 2022.

Ce bulletin vous retrace l'historique du PLUiH et vous présente aussi les inquiétudes de la Municipalité au regard des exigences règlementaires imposées par celui-ci. Face à cet enjeu, nous avons aussi souhaité vous relater l'ensemble de nos actions dont le seul but est de maintenir vie et dynamisme dans notre village.



Carole Marcadet,
Adjointe responsable de la Commission Communication

Mairie

12, rue du Bourg, 45260 VIEILLES-MAISONS SUR JOUDRY

Tél/rép : 02.38.92.42.51

Accueil du public :

Mardi et vendredi de 16h à 19h

Permanences des élus : mardi et vendredi de 17h à 19h

Courriel :

mairie.vieillesmaisons@wanadoo.fr

Site Internet :

www.vieillesmaisons.fr

Facebook :

www.facebook.com/vieilles.maisons.3

Ecole du Joudry

14 rue du Bourg

45260 Vieilles-Maisons sur Joudry

Tel / Rép / Fax Ecole : 02 38 26 13 30

Courriel : ec-vieilles-maisons@ac-orleans-tours.fr

Tel du SIRIS : 02 38 26 14 17

DATES A RETENIR

Depuis le 07 octobre :

Collecte des livres dans les déchèteries de Châteauneuf et Ouzouer sur Loire

Vendredi 5 et 6 novembre :

Collecte des souches et pneus à la déchèterie de Vienne-en Val

Jedi 11 novembre :

Commémoration de l'armistice 1918 à 10h30

Lundi 15 novembre :

Date limite des commandes de chocolats au profit de la coopérative scolaire = voir Facebook de la commune ou mairie (Ecole en couleurs)

Dimanche 21 novembre :

Randos pedestre et VTT au fil de l'eau (Maison des Loisirs et de la Culture)

Dimanche 12 décembre

Concours de belote (Comité des fêtes)

Vendredi 14 janvier 2022 à 19h :

Vœux de la Municipalité



Pour toute intervention :

09.69.32.35.29

<https://www.service-client.veoliaeau.fr/>



Service de vidange des assainissements non collectifs



155, Rue des Erables - B.P. 7
45260 LORRIS

Tél : 02.38.92.31.11 / Fax :
02.38.92.38.88

<https://www.comcom.cfg.fr/>



Rue Saint Barthélémy Z.I. Saint Barthélémy, BP 97 - 45110

Châteauneuf-sur-Loire

Tel : 02 38 59 50 25

L'accueil au public :

- lundi et jeudi de 9h à 13h et 14h à 17h
- mardi de 14h à 18h30
- mercredi de 9h à 13h

<https://www.sictom-chateauneuf.fr/>



Ouverture de la déchetterie de Lorris
Mardi, mercredi, vendredi, samedi :

9h-12h/13h-17h

Lundi, jeudi matin : fermée

Jeudi : 13h-17h

PLUiH

Le projet de PLUiH vient remplacer notre carte communale existante sur le territoire et palliera l'absence de documents d'urbanisme spécifiques sur certaines communes.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal et d'Habitat

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes « Canaux et Forêts en Gâtinais » a prescrit par délibération du 5 septembre 2017 l'élaboration d'un PLUiH sur l'ensemble de ses 38 communes pour les 12 ans à venir. Il doit permettre de :

- « planifier » l'aménagement du territoire de manière cohérente pour répondre aux besoins des habitants et au développement local tout en respectant l'environnement.
- de garantir une gestion économe de l'espace et lutter contre l'étalement urbain tout en préservant les espaces agricoles et naturels.

Il doit prendre en compte les lois Grenelle (2010) et ALUR (2014).

Après la première phase de travail de diagnostic qui s'est close en janvier 2019, les élus ont validé le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) le 14 janvier 2020 et ont entamé depuis septembre 2020 la phase de travail sur les outils réglementaires du PLUiH (Zonage, Règlement, Orientations d'Aménagement et de Programmation...).

Pour de plus amples renseignements : <https://www.comcomcfg.fr/- fr.html>



Ainsi depuis les 3 ans que le PLUiH se met en place beaucoup de directives ont été imposées mais nous, élus, n'avons pas eu l'opportunité d'émettre nos besoins. Nous sommes conscients qu'il faut des règles mais nous nous rendons compte que l'objectif premier de ce PLUiH est de construire le moins possible en dehors des centres urbains et des bourgs, ni le long des routes... Toutes ces règles pénalisent nos territoires ruraux et sont à l'avantage des centres urbains.

Il faut garder un équilibre ville-campagne et nous nous devons en tant qu'élus de défendre nos espaces ruraux.

Notre priorité n°1 : Maintenir notre groupe scolaire situé à Vieilles-Maisons

Depuis une douzaine d'années les communes du SIRIS ont réalisé d'importants travaux : ces investissements publics permettaient d'accueillir en 2015 156 élèves. De plus, des investissements indispensables en 2022 sont prévus pour remplacer le système de chauffage.

Avec la crise immobilière des années 2010, très peu de maisons ont été construites, ce qui a entraîné une chute des effectifs. A la rentrée septembre 2021 l'école du Joudry a accueilli 92 élèves répartis dans 4 classes.

Mais depuis 2 à 3 ans de jeunes couples s'installent à nouveau sur notre territoire, attirés pour certains par la proximité de notre école. Pour maintenir un effectif de 100 élèves et rentabiliser tous ces investissements, il faudrait que 13 nouveaux enfants soient scolarisés tous les ans (soit 156 enfants pour les 12 ans à venir).

Nous estimons qu'aujourd'hui il nous faut 6 à 7 maisons neuves par an sur nos trois communes pour maintenir l'effectif de notre école.

Nous avons donc besoin de nouveaux habitants avec enfants afin de continuer à valoriser les investissements consentis par le SIRIS.

Et si notre école disparaît, les habitants désertent notre village !

Nos atouts pour attirer de nouveaux habitants

De gros efforts financiers ont été faits par les communes et autres collectivités territoriales pour desservir des zones de notre territoire : voirie, défense incendie, réseaux électriques et téléphoniques fibrés, assainissement collectif (à Vieilles-Maisons 70% des maisons sont raccordées). Nous devons amortir les viabilisations existantes car il s'agit d'argent public !



* De plus, nous avons très peu de maisons vacantes, preuve de l'attrait de nos territoires. Nous savons que dans les 12 ans à venir des maisons seront disponibles suite au vieillissement de la population et aux déménagements.

En outre, notre commune bénéficie d'un dynamisme économique indéniable. Les friches agricoles sont en augmentation mais les agriculteurs investissent dans l'aviiculture, les panneaux photovoltaïques. Nous comptons aussi de nombreux artisans réputés pour leurs compétences et la qualité de leur travail ainsi que de nombreux hébergeurs (chambres d'hôtes, gîtes...). Nous devons pouvoir répondre aux demandes de ceux qui veulent s'agrandir ou créer leur activité. Le Département avec le Loiret au fil de l'eau investit pour développer le tourisme le long du canal d'Orléans. La réouverture du camping et du restaurant à l'étang des Bois permettra la création de 6 ou 7 emplois.

La Municipalité croit fermement dans l'avenir du tourisme et nous investissons dans ce sens : la réouverture en 2022 de l'Auberge des 3 écluses à Grignon gérée par l'Association des Jardins de la Voie romaine, avec une restauration-boutique-gîte d'étape-tiers lieu permettra la création d'une dizaine d'emplois. De nombreuses associations sportives et culturelles dynamisent aussi notre territoire. Avec l'arrivée de la fibre dans chaque habitation, le télétravail est possible partout. Ainsi un bon nombre de personnes n'ont plus à se déplacer loin pour se rendre à leur travail et pourront choisir la campagne pour s'installer.

Nos besoins

La réglementation rédigée par des théoriciens impose le nombre de maisons que la commune pourra mettre à la construction dans les 12 ans à venir et les zones où elles doivent être implantées sans toujours se soucier des besoins des communes. Il nous semble que tout est prétexte pour que les terrains constructibles soient mis en zone agricole, zone naturelle, zone humide... rendant des terrains viabilisés non constructibles. Parfois il nous est interdit de construire dans les dents creuses dans les hameaux ou lotissements, ce qui nous est incompréhensible.



Nos communes ont besoin de nouvelles constructions! Les prévisions du PLUiH nous accordent 22 maisons neuves. Or tous les terrains ne seront pas vendus pour diverses raisons, et nous pensons que pour arriver à ce quota de maisons, les communes ont besoin du double de terrains constructibles.

Ainsi nous demandons que toutes les parcelles viabilisées restent constructibles et que nous puissions proposer à la vente d'autres terrains classés non constructibles dans la carte communale actuelle.

Nous sommes aussi prêts, pour attirer des jeunes actifs, à inciter les propriétaires à vendre leur bien à des prix modérés (certaines parcelles constructibles depuis plus de 20 ans n'ont jamais été mises en vente ou à des prix trop élevés pour des primo-accédants). Bien sûr nous ne pouvons pas imposer les prix de vente des terrains à des tarifs abordables mais à la révision du PLUiH des terrains qui n'ont pas été mis en vente pourraient être retirés des zones constructibles. Dans ce sens le Conseil Municipal souhaite viabiliser un terrain près de l'étang des Bois pour la création d'un lotissement.



Notre action

Nous nous sommes concertées avec les 3 communes du SIRIS (Châtenoy, Coudroy, Vieilles-Maisons) pour établir une note commune des besoins en construction qui a été adoptée en Conseil Municipal du 09 juillet 2021. Cette note a été envoyée au Président de la Communauté de Communes et au Vice-Président en charge du PLUiH. Nous avons également rencontré les responsables de la Communauté de Communes le 14 septembre 2021 pour leur faire part de nos inquiétudes et de nos besoins.

Nos nouvelles demandes seront-elles entendues ?

Nous continuons à faire entendre notre voix pour maintenir vie et dynamisme dans notre village auprès des responsables de la mise en place du PLUiH et des élus communautaires.

Vous pourrez assister à une réunion publique organisée le lundi 15 novembre 2021 à 18h dans les locaux de la Communauté de Communes à Lorris.

Enquête publique Impact environnemental de la véloroute du canal d'Orléans



L'enquête publique est repoussée jusqu'au 22 octobre 2021.

Vous pouvez venir consulter en mairie le dossier de l'étude et aussi exprimer vos observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Le dossier est également consultable sur le site www.loiret.gouv.fr. Vous pouvez aussi vous exprimer sur ce dossier par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-seeif-enquetepublique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message.



Vous n'avez pas de moyens de transport pour vous déplacer le jeudi sur Lorris (jour de marché) ?

Contactez la mairie qui vous indiquera si vous pouvez utiliser ce service de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.



NEW

Atelier numérique

Chaque vendredi
10h-12h ou 16h-18h
à la salle des fêtes
côté rue.
Inscription sur place.
Pass sanitaire
obligatoire



Service éco habitat

La caravane de la Rêve

Le 30 septembre le Service Éco Habitat, service public de proximité de la rénovation énergétique, est venu à la rencontre des habitants pour répondre à toutes les questions sur la maîtrise de l'énergie dans le logement. N'hésitez pas à contacter ce service qui pourra aussi vous aider dans vos démarches de rénovation.

Prise de rendez-vous et renseignements
au **02 38 92 10 58**.



Quoi de neuf à Grignon ?

Lors des Journées du Patrimoine les 18 et 19 septembre dernier et malgré un temps bien capricieux, les Mariniers ont accueilli touristes locaux et d'ailleurs pour des visites de la péniche et des balades en barques sur l'étang de Grignon.

La Municipalité avait préparé devant l'auberge des 3 écluses une exposition sur l'histoire de la boulangerie et de l'auberge ainsi que ses projets pour les lieux avec Saraly Huck, cheffe de projet de l'Association de la Voie Romaine.



NOUVEAU



Au détour d'une promenade n'hésitez pas à vous approcher de l'auberge des 3 écluses et vous constaterez que la façade a fait peau neuve et que les nouvelles huisseries ont été posées. La commune devrait devenir propriétaire des lieux fin octobre et les travaux intérieurs devraient pouvoir débuter dès novembre.

La parole aux riverains : « Dans un futur plus ou moins proche, comment imaginez-vous Grignon ? »



Le 7 octobre, habitants du hameau de Grignon et associations ont été nombreux à se déplacer à l'invitation du bureau d'étude en charge du projet d'aménagement du site, diligenté par la Département et soutenu par la Municipalité. Les échanges et les propositions ont été fructueux et constructifs en faveur d'un développement harmonieux du hameau sans le dénaturer.



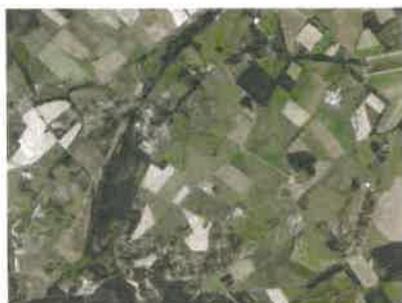
Nul doute que cette concertation permettra d'envisager des solutions d'aménagement convenant au mieux à tous les usagers du site.



Écocitoyenneté



Le PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat)



Le conseil communautaire a prescrit par délibération du 5 septembre 2017 l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat. Il permet de :

- « planifier » l'aménagement du territoire de manière cohérente pour répondre aux besoins des habitants, au développement local tout en respectant l'environnement.
- de garantir une gestion économe de l'espace et lutter contre l'étalement urbain tout en préservant les espaces agricoles et naturels.

Il doit prendre en compte les lois Grenelle (2010) et ALUR (2014).

Ce document couvrira l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes (38 communes) et définira le projet de territoire pour les 10 à 15 prochaines années.

Le projet de PLUIH viendra remplacer notre carte communale existante sur le territoire et palliera l'absence de documents d'urbanisme spécifiques sur certaines communes.

Après la première phase de travail de diagnostic qui s'est close en janvier 2019, les élus ont pu valider le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) le 14 janvier 2020 et entamer depuis le mois de septembre 2020 dernier la phase réglementaire.

Après l'organisation d'un séminaire d'information dédié à l'ensemble des élus, le 24 septembre 2020, ces derniers se sont engagés dans une phase de travail sur les outils réglementaires du PLUIH (zonage, règlement, Orientations d'Aménagement et de Programmation...) qui devrait se terminer en avril 2021.

Les habitants peuvent prendre connaissance des avancées du PLUIH grâce au site internet, aux bulletins locaux, aux expositions publiques... et peuvent s'exprimer par courriers, mails ou registres de concertation sur les 3 pôles de la communauté de communes.

Planning prévisionnel

- **Juin 2021** : Arrêt du projet de PLUIH en Conseil Communautaire après avis des communes.
- **Juillet-Décembre 2021** : Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) et divers organismes institutionnels tels que la CDPENAF - Enquête publique
- **1^{er} trimestre 2022** : Approbation du PLUIH en Conseil Communautaire

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PLUIH :
www.comcomcfg.fr rubrique le Territoire
ou 02.38.90.14.00

SPANC

Service Public
d'Assainissement
Non Collectif

Le SPANC de la Communauté de Communes Canaux et forêts en Gâtinais prend en charge les contrôles obligatoires des installations d'assainissement non collectif sur notre commune et propose un service d'entretien des fosses.

Afin d'assurer le bon fonctionnement et la pérennité des installations, le SPANC fournit à l'utilisateur, des informations réglementaires et les conseils techniques nécessaires à la bonne réalisation et au bon fonctionnement de son système d'assainissement non collectif.

Des contrôles occasionnels peuvent en outre être effectués en cas de nuisances constatées dans le voisinage ou à la demande des notaires lors de vente de biens immobiliers.

TARIFS :

Contrôle initial de l'existant, périodique de bon fonctionnement ou d'entretien	120 €
Diagnostic Vente (communication du rapport de diagnostic sous 1 mois maximum)	130 €
Diagnostic Vente Urgent (communication par mail du rapport de diagnostic sous 10 jours maximum)	250 €
Contrôle de conception	60 €
Contrôle de bonne exécution.....	110 €

Contre visite	100 €
Déplacement infructueux	50 €
Pénalité en cas de refus de contrôle, d'absence d'installation, d'absence d'entretien 100 % de la redevance	240 €

PRESTATION D'ENTRETIEN :

(confiée à la société EAL située à PANNES)

Le SPANC a choisi de proposer un service d'entretien aux usagers qui le souhaiteraient.

Forfait de base Vidange campagne	160 €
Forfait de base Vidange hors campagne (urgence)....	250 €

Les lois Notre et Ferrand ont acté le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement collectif pour les communautés de communes au plus tard au 1er janvier 2026. Vous trouvez ces informations et les documents nécessaires sur le site de la C2C. (Communauté de Communes Canaux et forêts en Gâtinais/cadre de vie/SPANC)

https://www.comcomcfg.fr/service-public-assainissement-non-collectif-loiret-centre-val-loire_fr

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL LES ETUDES SE FINALISENT



Le projet politique du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (le Projet d'Aménagement et de Développement Durables) entame la dernière ligne droite de la traduction réglementaire du projet Politique débattu le 14 janvier 2020. Les études ont décliné les 3 outils opposables aux autorisations d'urbanisme :

1. Le règlement graphique et écrit

Le zonage proposera une division du territoire en quatre grands types de zones :

- Les zones urbaines (U)
- Les zones à urbaniser (AU)
- Les zones naturelles (N)
- Les zones agricoles (A)

Le règlement écrit viendra encadrer les travaux et aménagements qui pourront être réalisés sur le territoire de la Communauté de communes. Chaque zone définie au zonage sera soumise à des règles divisées en trois chapitres :

- « Destination des constructions : ce qu'on a le droit ou non de construire.
- « Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère » : comment construire?
- « Equipement et réseaux » : les attentes en matière d'accessibilité et de raccordement des nouvelles constructions.



Schéma de composition

2. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Les OAP visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives, qui viennent compléter le règlement, sur des secteurs à enjeux.

3. La concertation publique se termine par l'organisation de 3 réunions publiques territorialisées

Les 8, 9 et 15 novembre 2021, 3 réunions publiques se sont tenues à Châtillon-Coligny, Nesploy et Lorris afin de présenter aux habitants les grandes lignes de la traduction réglementaire du PADD applicables sur l'ensemble des 38 communes et répondre ainsi aux interrogations des habitants sur des questions très diverses.

Planning prévisionnel 2021/2023
14 Décembre 2021 :
Arrêt du projet de PLUIH
en Conseil Communautaire
Janvier 2022 - Décembre 2022
Avis des communes, consultation des partenaires
institutionnels, enquête publique.
Mars 2023 :
Approbation du PLUIH en Conseil Communautaire.



LE SPANC (SERVICE DE VIDANGE DES ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

Le SPANC de la Communauté de Communes Canaux et forêts en Gâtinais prend en charge les contrôles obligatoires des installations d'assainissement non collectif sur notre commune et propose un service d'entretien des fosses. Afin d'assurer le bon fonctionnement et la pérennité des installations, le SPANC fournit à l'utilisateur, des informations réglementaires et les conseils techniques nécessaires à la bonne réalisation et au bon fonctionnement de son système d'assainissement non collectif.

Des contrôles occasionnels peuvent en outre être effectués en cas de nuisances constatées dans le voisinage ou à la demande des notaires lors de vente de biens immobiliers.

Vous trouvez ces informations et les documents nécessaires sur le site de la Communauté de Communes.
https://www.comcomcfg.fr/service-public-assainissement-non-collectif-loiret-centre-val-loire_fr.html
155, Rue des Erables – B.P. 7 45260 LORRIS Tél : 02.38.92.31.11 / Fax : 02.38.92.38.88

ÉLÉMENTS DE CONCERTATION DE LA COMMUNE DE **CHATENOY**

- Site internet de la commune
- Mails aux administrés
- Bulletin municipal

ÉLÉMENTS DE CONCERTATION DE LA COMMUNE DE **COUDROY**

- Site internet de la commune
- Réseaux sociaux
- Bulletin municipal

ÉLÉMENTS DE CONCERTATION DE LA COMMUNE DE **FREVILLE-EN-GÂTINAIS**

-
- La Frévilloise de juin 2021
 - Le site internet
 - Application téléphonique mobile

La Gazette



Frévilloise

Jun 2021

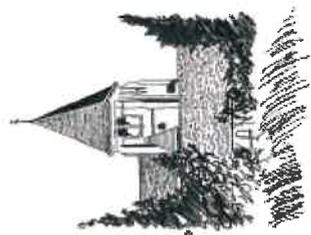


Fréville-du-Gâtinais



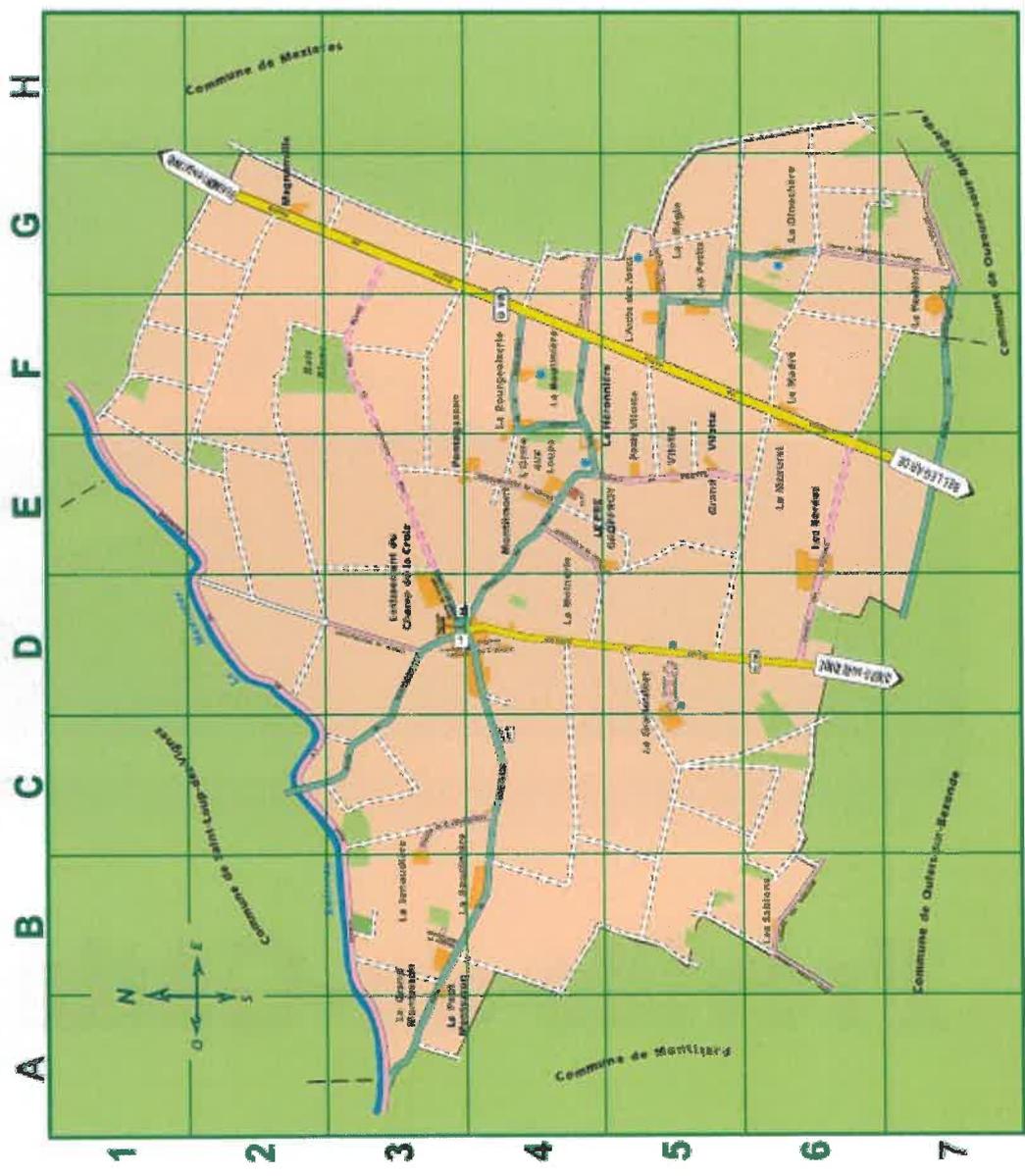
LE PLAN DE LA COMMUNE

FREVILLE DU GATINAIS



Liste des Voies

- BORDES (Chemin des).....DE6
- BOULINIERE (Route de la).....F4
- CHAMP DE LA CROIX (Lot. la).....D3
- CHAMP DE LA CROIX (Route du).....D3
- CROUX (Place Louis).....D3
- DIRECHERE (Route de).....F65-6
- DUMES (Impasse de la).....G6-7
- EGLISE (Impasse de l').....D3
- FLAVECOURT (Route de).....F7
- GRENQUILLET (Chemin du).....D5
- MOHIERE (Chemin de la).....E4
- MONTLESSON (Impasse de).....B3
- MONTLESSON (Route de).....A4D3-4
- PARIS (Route de).....F62-7
- PAVILLON (Chemin du).....B7
- PONTAGASSON (Chemin de).....E4
- QUIERS (Route de).....D4-6
- RECHECOURT (Chemin de).....D3
- REVELLON (Chemin du).....F64
- SABLONS (Chemin des).....B6
- SAINTE-LOUP (Route de).....D3
- SENAUPIERE (Chemin de la).....C3-4
- SILV (Route du).....DEF4
- VILLOTTE (Chemin de).....E5





LE MOT DU MAIRE



Bonjour à toutes et à tous

J'espère que vous êtes en bonne santé puisqu'en cette période de crise sanitaire tout n'est pas simple.

Il est d'ailleurs presque impossible de vous rencontrer comme nous le souhaiterions mais, l'ensemble du conseil municipal fait au mieux pour vous donner des informations.

Beaucoup d'entre vous ont été vaccinés, surtout les personnes de plus de 70 ans. Il n'a pas été facile d'obtenir des rendez-vous, mais la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et la Mairie de Bellegarde nous ont permis d'avoir des créneaux.

Cette année, les dimanches 20 et 27 juin 2021, auront lieu les élections départementales et régionales. La mairie a reçu des instructions afin d'établir un itinéraire qu'il faudra respecter. Vous serez amené à suivre un fléchage, porter un masque et avoir votre propre stylo.

En ce qui concerne les travaux, l'accès à la colonne d'ordure ménagères va être aménagé avec du bitume, ce qui permettra, par les temps pluvieux un accès plus agréable, ainsi que l'entrée du terrain de loisirs.

Pour les investissements, la balayeuse de notre commune étant en très mauvais état, une nouvelle a été achetée dernièrement. Elle sera mise à la disposition des Frévillois, selon un prix de l'heure à définir.

Nous espérons tous que l'association Fréville Anim' et la commune pourront reprendre leurs festivités prochainement, à condition que la situation sanitaire s'améliore puisqu'elle reste encore préoccupante.

Prenez bien soin de vous et j'espère vous rencontrer toutes et tous le plus tôt possible

Le Maire
André POISSON

LE SECRÉTARIAT



La secrétaire de Mairie, Coralie LEBIGOT, vous accueille en Mairie :

➤ *le mardi et le vendredi de 15h00 à 18h30.*

Permanence Téléphonique :

- Le mercredi de : 09h00 à 12h00
- Le mardi et vendredi de : 09h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h30

La mairie de Fréville-du-Gâtinais

✉ : 2 Place Louis Croum – 45270 FRÉVILLE-DU-GÂTINAI

☎ : 02 38 90 11 16

@ : mairie-freville@wanaodo.fr

🌐 : <https://www.frevilledugatinais.fr/>

Application : [CiVox](#)

PERMANENCES DES ÉLUS

Le Maire : André POISSON

le vendredi

Les Adjoints : Pascal POTEAU / Caroline ASSELIN

le mardi de 18h00 à 19h00

LES CONTACTS UTILES

Maison de la santé du Bellegardois :

Prendre rendez-vous ou joindre un professionnel de santé à Bellegarde : un seul numéro de téléphone à retenir le 02 38 07 10 40 puis faites votre choix sur le standard :

- Médecin généraliste,
- Kinésithérapeutes,
- Infirmières,
- Diététicienne/nutritionniste,
- Pédiacre-podologue,
- Psychomotricienne,
- Orthophoniste.



Besoin d'un renseignement administratif ? : www.service-public.fr

Pour une urgence :



Centre anti-poison :
01 40 05 48 48



Un défibrillateur est à la disposition du public. Il est situé dans la cour de la salle polyvalente à proximité du portillon.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2020	Montant	Recettes de fonctionnement 2020	Montant
Charges à caractère général	41 242,13 €	Excédent de fonctionnement reporté 2019	224 434,33 €
Charges de personnel	28 625,25 €	Atténuations de charges	62,00 €
Atténuation de produits	19 516,73 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 336,52 €
Autres charges de gestion courante	42 770,72 €	Impôts et taxes	121 351,03 €
Charges financières	1 769,82 €	Dotations, subventions et participations	41 827,53 €
Charges exceptionnelles	200,00 €	Autres produits de gestion courante	4 833,00 €
		Produits exceptionnels	404,93 €
Dépenses de Fonctionnement 2020	134 124,65 €	Recettes de Fonctionnement 2020	401 249,34 €
Excédent de fonctionnement 2020	267 124,69 €		
Total des dépenses de fonctionnement 2020	401 249,34 €	Total des recettes de fonctionnement 2020	401 249,34 €



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Investissement

Dépenses d'investissement 2020	Montant	Recettes d'investissement 2020	Montant
Remboursement emprunt	9 316,70 €	Excédent reporté 2019	92 069,38 €
Cession du droit d'utilisation des logiciels	1 501,20€	Taxe d'aménagement	161,02 €
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	36,00 €	Subvention Département	27 449,89 €
Installations de voirie	316,44 €	GFP de rattachement	5 208,33 €
Autres installations, matériel et outillage technique	405,38 €		
Matériel de bureau et informatique	2 387,62 €		
Mobilier	271,68 €		
Autres immobilisations corporelles	122,02 €		
Immobilisations en cours	36 356,87 €		
Dépenses d'Investissement 2020	50 713,91 €	Recettes d'investissement 2020	124 888,62 €
Excédent d'investissement 2020	74 174,71 €		
Total des dépenses d'investissement 2020	124 888,62 €	Total des recettes d'investissement 2020	124 888,62 €



SPANC

L'Assainissement Non Collectif (ANC) correspond à tout système d'assainissement effectuant **la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet** des eaux usées domestiques **des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement**.

Le SPANC de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais intervient sur l'ensemble du territoire soit 38 communes qui représentent environ **6 145** installations d'assainissement non collectif.

Le SPANC est un service public local chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif ;
- Contrôler les installations d'assainissement non collectif :
 - Installations existantes :
 - Diagnostic vente immobilière
 - Vérification des installations existantes et périodique de fonctionnement et d'entretien
 - Installations neuves ou réhabilitées :
 - Examen préalable à la conception
 - Vérification de l'exécution
 - Entretien des installations (Vidanges)

Tarifs des contrôles :

Contrôle initial de l'existant, périodique de bon fonctionnement ou d'entretien	120 €
Diagnostic Vente (communication du rapport de diagnostic sous 1 mois maximum)	130 €
Diagnostic Vente Urgente (communication par mail du rapport de diagnostic sous 10 jours maximum)	250 €
Contrôle de conception	60 €
Contrôle de bonne exécution	110 €
Contrôle de visite	100 €
Déplacement infructueux	50 €
Pénalité en cas de refus de contrôle, d'absence d'installation, d'absence d'entretien 100% de la redevance	240 €

Pour donner suite aux contrôles du SPANC, les installations sont classées suivant les critères suivants :

P5	Installation en bon état de fonctionnement
P4	Installation à surveiller
P3	Installation incomplète ou présentant un dysfonctionnement ou sous-dimensionnée
P2	Installation présentant un risque sanitaire
P1	Installation inexistante ou non vérifiable



Les installations P5 et P4 sont considérées comme conformes.
 Les installations classées P3 et P2 sont considérées comme non conformes et doivent être réhabilitées sous 1 an en cas de vente ou sous 4 ans à la suite du contrôle.
 Les installations classées P1 sont considérées comme non conformes et doivent être réhabilitées dans les meilleurs délais.

Tarifs des vidanges :

<i>Prestations</i>	<i>Unité de prix</i>	<i>Intervention (dans le cadre d'une campagne)</i>	<i>Intervention d'urgence (hors campagne)</i>
		<i>Prix unitaire T.T.C.</i>	<i>Prix unitaire T.T.C.</i>
PRESTATION DE BASE			
○ Vidange d'une installation d'assainissement non collectif comprenant : ✓ Le déplacement et la mise à disposition du matériel et du personnel nécessaire ; ✓ La vidange et le nettoyage des fosses (toutes eaux, septiques, étanches), des puisards et des filtres... ; ✓ La vérification de l'écoulement ; ✓ La fourniture d'une fiche d'intervention et d'un bordereau de suivi des matières de vidange.	Forfait intervention 3 m ³	142,00 €	232,00 €
○ Débouchage et curage des canalisations et des drains des installations sans vidange de fosse	½ heure	115,00 €	192,00 €
○ Frais de gestion du SPANC (<i> dus pour chaque demande d'intervention</i>) :	Forfaitaire	18,00 €	
PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES			
○ Vidange d'une fosse supplémentaire sur le même site (<i>même propriétaire et même adresse</i>)	Forfait supp.	97,00 €	157,00 €
○ Evacuation des matières de vidange en centre de traitement (<i>obligatoire à la suite de la vidange d'une installation</i>) au-delà de 3 m³	m ³	18,00 €	
○ Décachage et recherche de l'installation :	½ heure	40,00 €	
○ Débouchage et curage des canalisations et des drains des installations avec vidange de fosse :	mètre linéaire	2,00 €	
○ 10 m supplémentaire de tuyau d'aspiration au-delà du forfait de 20 m :	Forfait supp.	12,00 €	
○ Forfait de déplacement en cas d'impossibilité d'effectuer la prestation :	Forfait intervention	55,00 €	90,00 €

Le SPANC se tient à votre disposition pour tout renseignement concernant votre installation d'assainissement non collectif au 02.38.92.64.13.

NOS DÉCHÊTS

PARLONS-EN !

Depuis le 1^{er} avril 2021, nos consignes de tri ont été modifiées.

Malheureusement, nous déplorons encore trop souvent des dépôts d'ordures au pied de nos colonnes de tri ainsi qu'au pied de notre silo !

Pour rappel, les articles R. 632-1 et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent de peine d'amende allant de 68 € à 1 500 € les dépôts de déchets.

Alors, s'il vous plaît

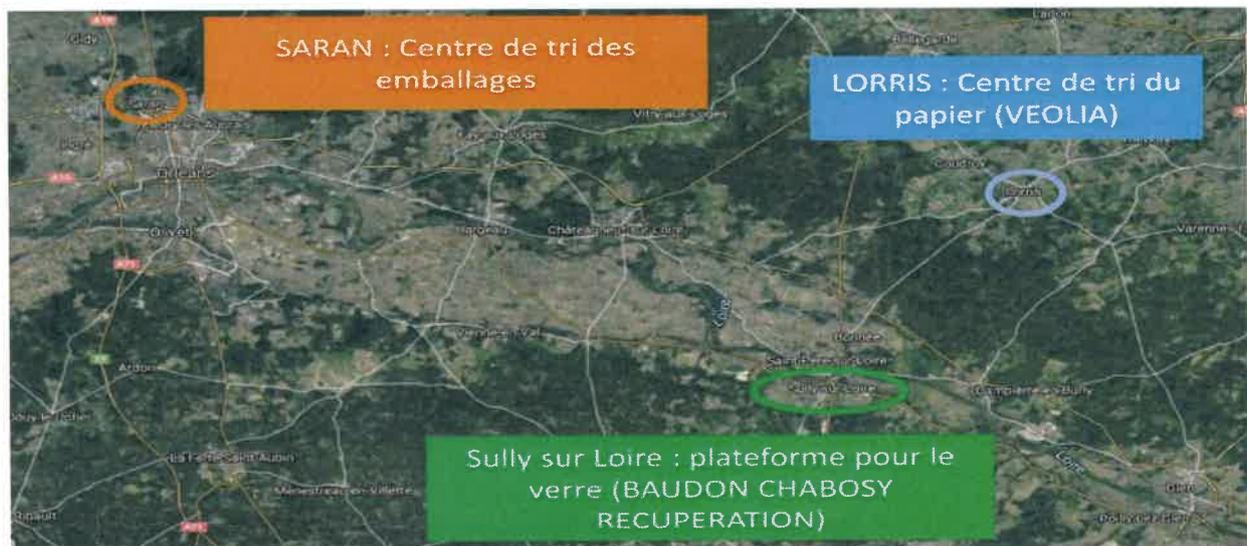
- Ayez le geste **CITOYEN**
- Utilisez les structures mises à votre disposition
- Ne déposez plus vos ordures n'importe où !!

Le SICTOM dispose d'un parc composé de 720 colonnes regroupées sur 205 points tri réparties sur 63 communes.

Chaque point est composé de 3 containers :

- **Emballages en verre** (bouteilles, pots et bocaux).
- **Papier** (le carton doit être déposé dans le conteneur emballages jaune)
- **Emballages** : bouteilles en plastique, flacons, pots, barquettes, sacs, sachets, boîtes, films en plastique, emballages en métal et petits aluminiums, cartonnettes et briques alimentaires.

Une fois collectées, les cargaisons sont orientées vers des sites de traitement :





Les consignes de tri

A PARTIR DU 1^{ER} AVRIL 2021, LE TRI SE SIMPLIFIE !

Les consignes de tri évoluent sur le territoire du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire.

Dès le 1^{er} avril, dans votre commune, vous pourrez déposer tous vos emballages dans les conteneurs jaunes.

Pour vous, le tri devient plus simple. C'est un emballage ? Qu'il soit en plastique, en carton, en métal, déposez-le dans le conteneur jaune

Tous les emballages en plastique



Tous les emballages en métal



Tous les emballages en carton



**Biens vidés
En vrac
Non imbriqués**



Pour en savoir + : www.sictom-chateauneuf.fr
ou contactez-nous : 02 38 59 50 25 - sictom@sictom-chateauneuf.fr

en partenariat avec



Et si vous hésitez :



**Et ce déchet ?
J'en fais quoi ?**

Ex : pot de yaourt



Rendez vous sur le site : <https://www.sictom-chateauneuf.fr/>

Pour le reste, n'oubliez pas nos déchetteries !

Déchèteries	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Châteauneuf-sur-Loire Jargeau	13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h	13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h
Lorris Ouzouer-sur-Loire Sully-sur-Loire	Fermé	9h à 12h 13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h	13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h
Ouzouer-sous-Bellegarde Bray-Saint-Aignan Vienne-en-Val Vitry-aux-Loges	Fermé	9h à 12h 13h à 17h	Du 01/04 au 31/10 : 13h à 17h (Fermé du 01/11 au 31/03)	Fermé	13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h
Cerdon	Fermé	9h à 12h 13h à 17h	Fermé	Fermé	13h à 17h	9h à 12h 13h à 17h

Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés

SICTOM DE LA REGION DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE



ZI Saint-Barthélémy – BP 97
45110 Châteauneuf-sur-Loire



02 38 59 50 25



sictom@sictom-chateauneuf.fr



Le port du masque est obligatoire et les règles de distanciation physique doivent être respectées pour la sécurité de tous.

Des bennes, dédiées au tri du bois, ont été mises en place sur les déchèteries de Cerdon et Sully-sur-Loire.

Que déposer dans la benne bois ?



Le bois sera valorisé en énergie ou recyclé en panneaux de particules

Les interdits



Donner plutôt que jeter !



Les déchèteries de Jargeau, Châteauneuf-sur-Loire, Vitry-aux-Loges et Lorris disposent d'un local de réemploi pour accueillir vos objets réutilisables, après réparation si besoin. Service proposé en partenariat avec les associations Emmaüs et l'Art en Sens.



Liste des déchets acceptés par site

Du nouveau :

Mise en place d'une benne bois :

- le 01/11/2020 à Bray-Saint-Aignan et
- le 01/05/2021 à Cerdon et Sully-sur-Loire

Liste des contenants	Châteauneuf	Jargeau	Lorris	Ouzouer	Sully	Vienne	St Aignan	Vitry	Ouzouer / B	Cerdon
Carton	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Déchets Verts	✓ ₂	✓ ₂	✓ ₂	✓ ₂	✓	✓	✓	✓ ₂	✓	✓
Bois	En Tout venant	En Tout venant	✓	✓	✓	✓	✓	En Tout venant	✓	✓
Tout venant	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tout venant incinérable	✗	✗	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✗
Mobilier	✓	✓	✓	✓	Dépôt autres bennes selon type de déchets	✓	Dépôt autres bennes selon type de déchets	✓	✓	Dépôt autres bennes selon type de déchets
Gravat	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Déchets dangereux (DDS)	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✗
Filtre à huile	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✗
Huile de vidange	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
Cartouche d'imprimante et toner	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Néons ampoules	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✗
Radiographies	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Déchets d'équipements électriques et électroniques D3E	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Vélos	Benne métaux			association	Benne métaux	Benne métaux	Benne métaux	association	Benne métaux	Benne métaux
Réemploi	✗	✗	✓	Dépôt autres bennes selon type de déchets				✗	Dépôt autres bennes selon type de déchets	
Livres	Colonnes papier	association	Colonnes papier					association	Colonnes papier	
Vêtements	association	association	association	association	En Tout venant	association	En Tout venant	association	association	association
Piles	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bidons souillés	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✗
Batteries	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Valant Programme Local de l'Habitat

Le projet politique du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (le Projet d'Aménagement et de Développement Durables) a été débattu par le Conseil Communautaire de la CC de Canaux et Forêts en Gâtinais le 14 janvier 2020. La traduction réglementaire de ce projet est engagée : il s'agit d'établir le cadre permettant sa réalisation à travers un ensemble de prescriptions du droit des sols.



Cette traduction sera réalisée à travers trois outils :

- ❖ Le zonage
- ❖ Le règlement écrit
- ❖ Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)



1. Le zonage

Le zonage proposera une division du territoire en **quatre grands types de zones** :

- Les zones urbaines (U), qui correspondent aux parties du territoire déjà urbanisées.
- Les zones à urbaniser (AU), correspondant à des secteurs à caractère naturel, destinés à être ouverts à l'urbanisation. Selon les secteurs, elles ont vocation à accueillir de l'habitat, des activités économiques ou des équipements.
- Les zones naturelles (N), qui sont destinées à assurer la protection des espaces naturels et forestiers.
- Les zones agricoles (A), protégées dans leur quasi-totalité, afin de conserver leur nature agronomique, biologique ou économique.

Ce document graphique sera également accompagné d'un ensemble de **prescriptions graphiques** visant à préserver le patrimoine bâti et environnemental, mais également à localiser les rez-de-chaussée commerciaux à protéger et les emplacements réservés pour permettre par exemple la réalisation d'un cheminement piéton ou la création d'un parking.

Si le zonage est harmonisé pour l'ensemble du territoire, ce sont bien les élus qui travaillent à l'élaboration du zonage de leur commune. Deux séries d'entretiens ont eu lieu entre les élus et le bureau d'étude Ville Ouverte pour ajuster ce zonage et prendre en compte les spécificités et les projets de chaque commune. Les échanges se poursuivent afin d'aboutir à un projet de développement le plus cohérent pour les 12 ans à venir.

Les demandes transmises par les habitants sont étudiées au fur et à mesure de ce travail et intégrées lorsqu'elles s'inscrivent en cohérence avec les objectifs du projet intercommunal.



Le changement de destination des bâtiments agricoles en zones A et N (granges etc.)

En zone naturelle(N) ou agricole(A), les bâtiments non affectés à l'habitation, tels que les granges ou étables, ne pourront changer de destination qu'à la condition première qu'ils soient identifiés dans le document graphique du PLUiH.

Vous avez un projet ? N'hésitez pas revenir vers votre commune ou la Communauté de Communes !!



LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Valant Programme Local de l'Habitat

2. Le règlement écrit

Le règlement écrit viendra encadrer les travaux et aménagements qui pourront être réalisés sur le territoire de la Communauté de communes. Chaque zone définie au zonage sera soumise à des règles divisées en 3 Chapitres :

- « Destination des constructions, usages des sols et nature d'activité » : ce qu'on a le droit ou non de construire comme type de construction.
- « Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère » : comment construire (gabarit des constructions, aspects extérieurs, espaces verts...) ?
- « Équipement et réseaux » : les attentes en matière d'accessibilité et de raccordement des nouvelles constructions.

Les futures constructions sont dorénavant divisées en 5 destinations. Le règlement précisera si celles-ci sont autorisées, autorisées sous-condition ou interdites.

- Exploitation agricole et forestière ;
- Habitation ;
- Commerce et activités de service ;
- Equipements d'intérêt collectif et services publics ;
- Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire.

3. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Les OAP visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives, qui viennent compléter le règlement. Elles peuvent :

- **porter sur un secteur donné du territoire (OAP de secteurs)** : l'élaboration d'un schéma d'organisation d'un futur secteur à urbaniser, permet d'orienter les opérations d'aménagement sur les terrains, en imposant par exemple l'orientation de la voirie, l'emplacement des jardins etc.
- **ou avoir une approche plus globale sur un thème transversale (OAP dite "thématique")** : sur le territoire intercommunal, une OAP sur la « Trame bleue », permettra de donner des orientations sur la gestion de l'eau, sur la protection des zones humides et inondables, sur la valorisation touristique des canaux etc.

Les permis de construire et d'aménager doivent s'inscrire en compatibilité avec l'OAP, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas compromettre la réalisation du projet d'ensemble.

📅 **Planning prévisionnel**

📅 **Septembre 2021** : réunions publiques

📅 **Novembre 2021** : Arrêt du projet de PLUiH en Conseil Communautaire

📅 **Décembre 2021-Août 2022** : Avis des communes, consultation des partenaires institutionnels, enquête publique (durant laquelle chaque administré pourra venir consulter l'ensemble du dossier et transmettre ces remarques).

📅 **2nd semestre 2022** : Approbation du PLUiH en Conseil Communautaire

ÉLÉMENTS DE CONCERTATION DE LA COMMUNE DE **MEZIERES-EN-GÂTINAIS**

-
- Panneau Pocket
 - Le site internet de la commune
 - Le bulletin municipal
 - Informations distribuées dans les boîtes aux lettres

ÉLÉMENTS DE CONCERTATION DE LA COMMUNE DE **BELLEGARDE**

-
- Le site internet de la commune
 - Le bulletin municipal
 - Panneaux lumineux

Habitat, un dispositif de soutien aux projets de rénovation des logements en préparation

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais s'engage pour améliorer le confort et la qualité des logements. Une étude a été lancée à l'échelle de l'ensemble des 38 communes pour préparer un futur dispositif de soutien aux projets privés, accompagné par le bureau d'études Villes Vivantes.

A ce titre, trois opérations à destination des habitants et des acteurs du territoire ont été organisés à l'automne 2021 :

- Une grande enquête sur l'habitat destinée aux habitants et aux élus.
- Des entretiens gratuits avec maquette 3D du 4 au 5 novembre 2021.
- Le « Petit déjeuner de l'immobilier » avec les acteurs locaux (architecte, agences immobilières, notaires, constructeurs...) dans l'objectif de croiser les regards sur l'évolution du logement sur notre territoire (marché du bâti ancien et récent, typologie des biens vendus, attentes des acheteurs, type de biens mis en location...).

L'objectif de cette étude, qui devrait se finaliser au prin-

temps 2022, est de décliner, en appui des principaux enjeux identifiés, **les modalités d'accompagnement de la Communautés de Communes des ménages à faible revenu** dans la rénovation de leur habitat en sus des aides octroyées par l'AHAAH (énergie, adaptation au handicap ou au vieillissement etc.).



Urbanisme

À partir du 1^{er} janvier 2022, les communes, quelle que soit leur taille, sont tenues d'accepter les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées par voie électronique, si le pétitionnaire en fait le choix.

Pour votre commune, le guichet unique est le suivant : <https://canauxforetsगतinaiis.geosphere.fr/portailccs>

Vous pourrez vous connecter avec vos identifiants France Connect et suivre l'avancement de votre dossier, une fois qu'il est déposé.

Projet de plan local d'urbanisme intercommunal : l'étude se finalise

Le projet politique du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (le Projet d'Aménagement et de Développement Durables) a été débattu par le Conseil Communautaire de la CC Canaux et Forêts en Gâtinais le 14 janvier 2020. La traduction réglementaire de ce projet s'est engagée dès septembre 2020 et s'est finalisée lors du comité de pilotage qui s'est tenu le 21 octobre dernier : il s'agit d'établir le cadre permettant sa réalisation à travers un ensemble de prescriptions du droit des sols. Cette traduction sera réalisée à travers trois outils :

- Le zonage (zones U, AU, N et A) avec ses outils prescriptifs
- Le règlement écrit
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Planning prévisionnel

- Novembre 2021 : organisation de 3 réunions publiques territorialisées
- 14 décembre 2021 : arrêt du projet de PLUIH en Conseil Communautaire
- Janvier 2022-Décembre 2022 : avis des communes, consultation des partenaires institutionnels et enquête publique.
- Janvier 2023 : approbation du PLUIH en Conseil Communautaire

Si le zonage est harmonisé pour l'ensemble du territoire, ce sont bien les élus qui travaillent à l'élaboration du zonage de leur commune. Deux séries d'entretiens ont eu lieu entre les élus et le bureau d'étude Ville Ouverte pour ajuster ce zonage et prendre en compte les spécificités et les projets de chaque commune. Les échanges se poursuivent afin d'aboutir à un projet de développement le plus cohérent pour les 12 ans à venir.



ÉLÉMENTS DE CONCERTATION DE LA COMMUNE DE **MONTCRESSON**

- Le site internet de la commune
- Le bulletin municipal
- Panneaux d'informations lors de manifestations communales

ÉLÉMENTS DE CONCERTATION DE LA COMMUNE DE **SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS**

- Le site internet de la commune
- Le bulletin municipal
- Panneaux d'informations

ÉLÉMENTS DE CONCERTATION DE LA COMMUNE DE **CHAPELON**

- Panneaux pocket
- Panneaux d'affichage

ÉLÉMENTS DE CONCERTATION DE LA COMMUNE DE **CHATILLON-COLIGNY**

-
- Le site internet de la commune
 - Réseaux sociaux (Facebook)
 - Le bulletin municipal

ÉLÉMENTS DE CONCERTATION DE LA COMMUNE DE **LA COUR MARIGNY**

- Panneau Pocket
- Réunion Publique
- Affichage
- Le bulletin municipal

ÉLÉMENTS DE CONCERTATION DE LA COMMUNE DE **LE CHARME**

- Expositions

ÉLÉMENTS DE CONCERTATION DE LA COMMUNE DE **MOULON**

- Panneaux pockets
- Bulletin d'information

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

LES ETUDES SE FINALISENT

Le projet politique du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (le Projet d'Aménagement et de Développement Durables) entame la dernière ligne droite de la traduction réglementaire du projet Politique débattu le 14 janvier 2020. Les études ont décliné les 3 outils opposables aux autorisations d'urbanisme :

1. Le règlement graphique et écrit

Le zonage proposera une division du territoire en quatre grands types de zones :

- Les zones urbaines (U)
- Les zones à urbaniser (AU)
- Les zones naturelles (N)
- Les zones agricoles (A)

Le règlement écrit viendra encadrer les travaux et aménagements qui pourront être réalisés sur le territoire de la Communauté de communes. Chaque zone définie au zonage sera soumise à des règles divisées en trois chapitres :

- « Destination des constructions : ce qu'on a le droit ou non de construire.
- « Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère » : comment construire?
- « Équipement et réseaux » : les attentes en matière d'accessibilité et de raccordement des nouvelles constructions.



Schéma de composition

2. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Les OAP visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives, qui viennent compléter le règlement, sur des secteurs à enjeux.

3. La concertation publique se termine par l'organisation de 3 réunions publiques territorialisées

Les 8, 9 et 15 novembre 2021, 3 réunions publiques se sont tenues à Châtillon-Coligny, Nesploy et Lorris afin de présenter aux habitants les grandes lignes de la traduction réglementaire du PADD applicables sur l'ensemble des 38 communes et répondre ainsi qu'aux interrogations des habitants sur des questions très diverses.

📅 Planning prévisionnel 2021/2023

- 🕒 14 Décembre 2021 : Arrêt du projet de PLUiH en Conseil Communautaire
- 🕒 Janvier 2022- Décembre 2022 : Avis des communes, consultation des partenaires institutionnels, enquête publique.
- 🕒 Mars 2023 : Approbation du PLUiH en Conseil Communautaire.



ÉLÉMENTS DE CONCERTATION DE LA COMMUNE DE **LA CHAPELLE**

- Panneaux pockets
- Bulletin municipal